

**DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR MARCHES**  
REF : HB

DEC2015\_0192

## DECISION

### **OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES N° 2015/062 - RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL ET DE LICENCES INFORMATIQUES**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26 et 28,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché n°2015/062 relatif à la fourniture de matériel et de licence informatique alloti comme suit :

Lot n° 1: 7 Stormshield.

Lot n° 2: 1 Serveur.

Lot n° 3: 15 clients legers.

Lot n° 4: 7 tablettes Samsung galaxy.

Lot n° 5: 11 unités centrales, écrans et 3 imprimantes.

Lot n° 6 : Renouvellement licence Vmware Advanced Accélération Kit.

Lot n° 7 : Renouvellement Veeam Backup & Replication 6 sockets ESX.

Lot n° 8: 2 licences open-e DSSv7 (4TB) avec Basic Support,

**VU** l'avis de marché mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 05/11/2015 au BOAMP sous la référence N°15-167373, et sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N°413426,

**VU** le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir :  
Pour les Lots N° 1, 3, 4, 6, 7 et 8 Prix : 100% - Pour le Lot N°2, Prix : 40% / Valeur Technique : 60% - Pour le lot N° 5, Prix : 60% / Valeur Technique : 40%,

**CONSIDERANT** que huit plis dématérialisés ont été déposés, tous dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au lundi 16 novembre 2015 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors, quatre offres ont été analysées pour les lots N°1, 2, 6, 7 et 8, que six offres ont été analysées pour le lot N°3 et 4, que sept offres ont été analysées pour le lot N°5,

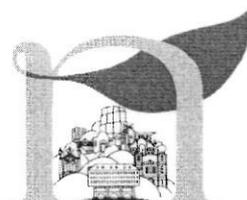
**CONSIDERANT** que deux offres pour lot N°2, deux offres pour le lot N°3 et quatre offres pour le lot N°5, ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, que dès lors ces offres ont été déclarées non conformes,

**CONSIDERANT** que l'offre économiquement la plus avantageuse :

pour le lot n°1, est la proposition de la société AVANGARDE, pour le lot n°2, est la proposition de la société MEDIACOM, pour le lot n°3, est la proposition de la société CLASS, pour le lot n°4, est la proposition de la société MEDIACOM, pour le lot n°5, est la proposition de la société SCIPLINE, pour le lot n°6, est la proposition de la société ECONOCOM, pour le lot n°7, est la proposition de la société COMPAREX, pour le lot n°8, est la proposition de la société COMPAREX,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la catégorie d'achat : « Fourniture » et l'unité fonctionnelle "Acquisition de matériel informatique", dont la valeur ne dépasse pas 90 000 Euros H.T.,

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2015\_ **0192**  
portant sur la conclusion du marché public n°2015/062.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la Société AVANGARDE, sise 73- 15, rue Honoré Labande 98000 Monaco,  
- le marché public n°2015/062-01 relatif à la fourniture de 7 Stormshield SN200 et pour le renouvellement maintenance pack « premium UTM Security pack » pour un montant de 7739.52 € H.T. soit 9287.42 € T.T.C. .

**ARTICLE 2** : Il est conclu avec la Société MEDIACOM, sise technopole château Gombert BP 100  
13382 Marseille Cedex 13 :  
- le marché public n°2015/062-02 relatif à la fourniture de serveurs, pour un montant de 6091.51 € H.T. soit 7309.81 € T.T.C. .  
- le marché public n°2015/062-04 relatif à la fourniture de tablettes, pour un montant de 1598.45 € H.T. soit 1918.14 € T.T.C. .

**ARTICLE 3** : Il est conclu avec la Société CLASS, sise 155 rue du Docteur Bauer – 93400 Saint-Ouen, le marché public n°2015/062-03 relatif à la fourniture de clients légers, pour un montant de 4170 € H.T. soit 5004 € T.T.C. .

**ARTICLE 4** : Il est conclu avec la Société SCIPLINE, sise 24 rue de Friedland 16000 Angoulême, le marché public n°2015/062-05 relatif à la fourniture de 11 UC avec des écrans et 3 imprimantes, pour un montant de 5716.50 € H.T. soit 6859.80 € T.T.C. .

**ARTICLE 5** : Il est conclu avec la Société ECONOCOM sise 1, rue de Terre Neuve Les Ulis CS 60062  
91978 Courtaboeuf le marché public n°2015/062-06 relatif au Renouvellement licence Vmware Advanced Accélération Kit pour un montant de 4610 € H.T. soit 5532 € T.T.C. .

**ARTICLE 6** : Il est conclu avec la Société COMPAREX, 48, rue Camille Desmoulins CS 20001 92791 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 :  
- le marché public n°2015/062-07 relatif au Renouvellement Veeam Backup & Réplication 6 sockets ESX, pour un montant de 1947.30 € H.T. soit 2336.76 € T.T.C. .  
- le marché public n°2015/062-08 relatif à la fourniture de 2 licences open-e DSSv7 (4TB) avec Basic Support, pour un montant de 1592.40 € H.T. soit 1910.88 € T.T.C. .

**ARTICLE 7** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

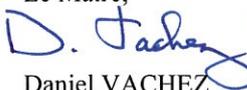
**ARTICLE 8** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :  
-Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,  
-Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,  
-Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,  
-Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 9** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 10** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **23 NOV. 2015**

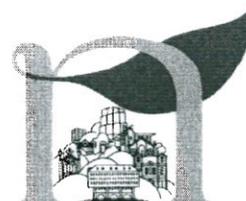
Le Maire,  
  
Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	24 NOV. 2015
Affiché le	24 NOV. 2015
Notifié le	
Publié le	24 NOV. 2015

2/2



hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 24/11/2015